

Activité du 3^{ème} trimestre 2023 des entreprises de proximité

Le recul de l'activité s'accroît au cours de la saison estivale

La baisse du volume d'activité des entreprises de proximité s'accroît pendant l'été, s'établissant ainsi à -1,5% à un an d'intervalle après -0,7% au printemps. Le chiffre d'affaires demeure en progression en valeur (+1,5%), toujours porté par l'inflation, même si on observe un net ralentissement du taux de croissance par rapport aux trimestres précédents.

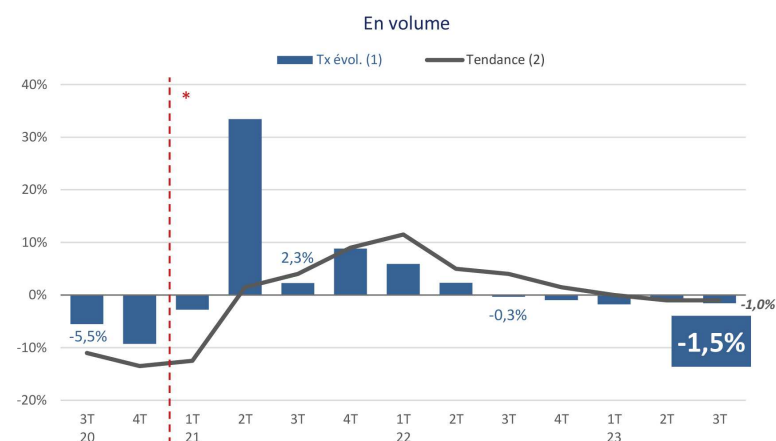
A l'instar du second trimestre 2023, les professionnels libéraux sont les seuls à enregistrer une progression de leur activité en volume (+0,4%), soutenue par les bons résultats des professions libérales du droit et de la santé.

La baisse du chiffre d'affaires s'amplifie pour les entreprises de proximité de la construction (-0,9%), en raison du décrochage de l'activité des artisans du bâtiment. Le repli s'intensifie également pour les entreprises de proximité de la fabrication et des services (-2,3%), à nouveau pénalisées par les mauvais résultats des artisans de la fabrication.

Enfin, les entreprises de proximité de l'alimentation affichent encore le repli le plus vif (-5,9%), en lien avec les fortes baisses des métiers de l'artisanat et du commerce de proximité de l'alimentation.

Sur les douze derniers mois, le recul de l'activité globale en volume s'accroît (-1,5%). Seules les professions libérales conservent une activité positive à l'issue du mois de septembre (+0,5%). Le chiffre d'affaires est désormais stable pour les entreprises de proximité de la construction tandis qu'il régresse pour celles de la fabrication et des services (-1,5%) et celles de l'alimentation (-6,5%).

■ Evolution de l'activité des entreprises de proximité



En valeur

	3T 22	4T 22	1T 23	2T 23	3T 23
Tx évol. ⁽¹⁾	+4,0%	+4,0%	+3,5%	+3,5%	+1,5%
Tendance ⁽²⁾	+7,5%	+5,5%	+4,5%	+4,0%	+3,0%

Source : U2P / Xerfi Spécific

⁽¹⁾ Evolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (en %)

⁽²⁾ Evolutions sur quatre trimestres cumulés (en %)

*A partir du 1T21, l'activité globale intègre les résultats de l'Outre-Mer

Un fonds territorial d'accessibilité ouvert le 2 novembre

Afin d'accélérer la dynamique de mise en accessibilité, le Président de la République a annoncé la mobilisation inédite de 1,5 milliard d'euros sur 5 ans lors de la conférence nationale du handicap du 26 avril 2023.

Pour les établissements de proximité, dits ERP de catégorie 5, va ainsi être instauré un fonds d'aide spécifique d'un montant de 300 millions d'euros sur une période de 5 ans pour financer une partie des travaux et équipements de mise en accessibilité.

Ce fonds territorial d'accessibilité (FTA) sera ouvert du 2 novembre 2023 au 31 décembre 2028 sur le site de l'Agence de services et de paiement (asp-public.fr).

Ce fonds aura vocation à financer les dépenses d'équipements, de travaux et d'ingénierie, permettant la mise en accessibilité totale ou partielle des commerces de proximité, cafés, restaurants ou hôtels avec une priorité 2023/2024 donnée aux sites JO/JOP.



Guichet unique : comment rectifier ou compléter les informations figurant au RNE

Depuis le 20 octobre, les entreprises peuvent rectifier ou compléter les informations figurant au RNE via le Guichet unique. Il s'agit d'une procédure distincte d'une formalité de modification. Elle est instituée par un décret qui prévoit également, entre autres mesures, l'aménagement de la procédure de validation de certaines activités par les CMA et l'inscription au RNE des groupements sans personnalité juridique.

Rectification des divergences entre le RNE et le RCS

Les entreprises inscrites au Registre national des entreprises (RNE) constatent régulièrement des divergences entre les informations et pièces figurant à ce registre et celles inscrites au sein du registre du commerce et des sociétés (RCS).

Un décret du 17 octobre leur permet de demander via le Guichet unique au teneur du RNE de procéder à la rectification des données la concernant. A l'occasion de l'instruction de la demande, le teneur du RNE peut solliciter la transmission de toutes pièces justificatives complémentaires (c. com., art. R. 123-293-1 nouv.).

Pour demander ces rectifications, le déclarant doit indiquer le numéro SIREN sur le Guichet unique. Il accède alors à une page « Informations de l'entreprise » où il lui suffit de cliquer sur « corriger les données de l'entreprise au RNE ».

Fourniture des informations manquantes au RNE

Les entreprises exerçant sur le territoire français une activité de nature commerciale, artisanale, agricole ou indépendante et créées avant le 1^{er} janvier 2023 ont été immatriculées au RNE par la reprise des informations et pièces issues de répertoires et registres existants : registre national du commerce et des sociétés (centralisant les RCS), répertoire des métiers et registre de l'agriculture. Par ailleurs, de nombreuses entreprises ont eu recours aux solutions alternatives prévues par la procédure de secours pour déclarer des modifications de leur situation (c. com., art. R.123-15).

Dans ces situations, des informations requises peuvent ne pas figurer au RNE. Lorsque le teneur de ce registre ne peut pas les obtenir auprès d'une autre administration publique en raison d'une impossibilité technique, les entreprises concernées ont désormais l'obligation de les déclarer, préalablement ou concomitamment à la première demande de modification ou de radiation (c. com., art. R. 123-242-1 nouv.).

Les déclarants peuvent aussi fournir ces données manquantes de leur propre initiative en cliquant sur « Compléter les données de l'entreprise au RNE » figurant désormais sur la page « Informations de l'entreprise ».

Exercice de certaines activités requérant des qualifications professionnelles

A l'occasion d'une immatriculation ou d'une modification, le greffier doit désormais inscrire directement au RCS que l'entreprise déclare exercer certaines professions artisanales soumises à des qualifications professionnelles (réparation de véhicules, construction et réparation des bâtiments, boulangerie, coiffure...)(c. artisanat, art. L.121-1) ou du transport fluvial (c. des transports, art. R.4421-3). Il n'a donc pas à attendre la validation préalable de la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)(c. com., art. R. 123-96-1 nouv.).

Un mois suivant cette inscription, le greffier doit consulter le RNE et supprimer d'office la mention de cette activité au RCS et en aviser la personne concernée si la CMA ne l'a validée. Le greffier procède de la même manière lorsqu'il est informé de la suppression de cette activité à la suite à un contrôle (c. com., art. R. 123-126-1 nouv.).

Inscription au RNE des groupements sans personnalité juridique

Les personnes physiques ou morales exerçant une activité de nature commerciale, artisanale, agricole ou indépendante sous la forme d'un groupement non doté de la personnalité juridique (société créée de fait, société en participation, indivision...) peuvent désormais solliciter sur le Guichet unique l'inscription de ce groupement au RNE (c. com., art. R. 123-242-2 nouv.).

Le décret précise les informations requises sur le groupement, ses membres (qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales), son représentant éventuel, son ou ses établissements pour procéder à son immatriculation (c. com., art. R.123-266-1 nouv.).



Annonces Légales

Arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 Novembre 2021 du Ministère de la culture.

FIN DE LOCATION GERANCE

La location gérance consentie par acte sous seing privé le 21/09/2021, pour un début d'activité au 1^{er} octobre 2021, concernant l'autorisation de stationnement n°4 sur la commune de Thuir, entre M. BOUZAN Yves, bailleur, demeurant 22 avenue Pasteur 66130 ILLE SUR TET, et la SAS TAXI DU BELIER sis 15 rue Chambon 66160 LE BOULOU immatriculée au RCS sous le numéro 901.046.458, représentée par M. Nicolas CURE a pris fin le 1/10/2023.

Les véhicules ainsi que tous les éléments rattachés à cette location gérance sont restitués au bailleur.

Pour avis, le bailleur.



AGC CESAME

Comptabilité Gestion Paie

Partenaire des artisans
depuis 1988

Pour nous contacter :

Tél : 04 68 56 42 20

Mail : damien.ribeiro@upa66.fr



ANNONCES LÉGALES

➔ PUBLIEZ VOTRE ANNONCE

04 68 34 59 34

Salon de la Couture

18 & 19 NOV. 10h
18h

DÉFILÉ SAMEDI 16H

Entrée gratuite La Catalane
ILLE - SUR - TET



La caution
des professionnels

MAISON DE L'ARTISAN

BANQUE POPULAIRE
DU SUD



Groupama
MÉDITERRANÉE
la vraie vie s'assure ici

viasanté
LA MUTUELLE D'AG2R LA MONDIALE





Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

- Ambulanciers:

- AFGSU2 initiale : **19-20-21 Décembre 2023**
- Recyclage AFGSU2 : **18 Janvier 2024**

- Coiffure:

- Chignons de fêtes / cocktails : **20 - 21 Novembre 2023**

- Esthétique:

- Formation KOBIDO® niv1, soin liftant animée par Cathy Lair : **19-20 Novembre 2023**

- Taxis:

- Formation Continue : **05-06 Décembre 2023**
- Capacité Professionnelle Conducteur Taxi «initiale» : **Nouvelle date à venir 2024**

- Automobiles / Carrossiers:

- Recyclage Habilitation véhicules électriques : **Nous contacter***
- Habilitation véhicules électriques «initiale 2 jours» : **15-16 Novembre 2023**

- Bâtiment :

- Réglementation GAZ : **02 - 03 Novembre 2023**
- QUALIBOIS EAU : **06 au 08 Novembre 2023 ou 19 au 21 Mars 2024**
- Borne IRVE niveau 1 : **15 Novembre 2023**
- IMPAYES : Limiter les risques et obtenir un règlement : **20 Novembre 2023**
- FEEBAT RENOVE : **22 au 24 Novembre 2023**
- Recyclage Habilitation élec B1-B2-BR-BC-B1V exécutants : **23-24 Novembre 2023**
- Manipulation fluides frigorigènes : **27 Novembre au 1^{er} Décembre 2023**
- AMIANTE SS4-OPERATEURS : **27 28 Novembre 2023**
- AMIANTE SS4 ENCADRANT : **27 Novembre au 1^{er} Décembre 2023**
- MA PRIM'RENOV & toutes les aides financières : **1^{er} Décembre 2023**
- Manipulation fluides frigorigènes : **15 au 19 Janvier 2024**
- Manipulation fluides frigorigènes : **23 au 27 Septembre 2024**
- QUALIPAC : **22 au 26 Avril 2024 ou 21 au 25 Octobre 2024**
- QUALIPV ELEC : **23 au 25 Avril 2024 ou 17 au 19 Septembre 2024**
- AIPR : **Nous contacter***
- QUALIBOIS AIR : **24 au 26 Septembre 2024**
- Utilisation des EPI travail en hauteur : **Nous contacter***
- ISOLATION par soufflage : **Nous contacter***
- HANDIBAT : **Nous contacter***
- Dépannage CLIM : **Nous contacter***
- QUALIPV BAT : **Nous contacter***
- Habilitation élec B1V-BR-BC exécutants : **Nous contacter***
- Habilitation élec B2V-BR-BC : **Nous contacter***

- Toutes professions :

- SST (Sauveteur Secouriste au Travail) :
- Initiale (2 jours) : **Nous contacter***
- Recyclage (1 jour) : **Nous contacter***

* **CEFORMA organise toutes les formations en fonction de la demande des Entreprises.**

**Dès qu'un groupe est constitué 1 date est proposée.
N'hésitez-pas à vous positionner.**

Petites Annonces

APPRENTISSAGE

→ JH 22 ans, sérieux et très motivé recherche maître d'apprentissage en plomberie chauffage pour préparer un CAP. Contact : 07 58 57 41 91

→ JH 16 ans CAP Boulanger en juin 2023, cherche maître d'apprentissage Pâtissier sur Perpignan / Cabestany Contact : 06.16.18.43.80

→ JH 15 ans recherche apprentissage pour la rentrée de septembre pour un CAP ELECTRICIEN, Secteur Toulouges et environs : déplacement en scooter sera inscrit au CFA du Bâtiment à Perpignan. Scolarisé jusqu'en 3^{ème} générale. Contact : 06 52 51 55 30.

EMPLOI

→ JH, dynamique, motivé et ponctuel avec 16 ans d'expérience recherche emploi dans le bâtiment : menuiserie, maçonnerie, électricité, pose clôture. Contact : 07 74 62 96 54

→ Salon de Coiffure à Elne cherche BM ou BP pour septembre. Contact : 04.68.22.12.91

VENTE / LOCATION

→ Loue dans belle commune de 7000 habitants, limitrophe de Perpignan, local vide de 94m² avec terrasse de 22m² et parking, pour boulangerie-pâtisserie-vente de pain. Tél : 06 82 49 17 39

→ Vds fonds de commerce, Coiffure Homme - Barbier Cause départ à la retraite, tenu 40 ans. 21 m², deux postes de travail, ouvert à l'année. Situé sur une avenue passagère avec parking à 300 m de la plage dans la première station balnéaire du Roussillon. Prix du fonds : 48 000€ Loyer mensuel : 700€ hors charges Tel : 06 86 94 54 96

→ Vds salon de coiffure mixte à Estagel cause retraite. Bien situé centre village. Salon 25 m² +dépendance 35m². Tél : 06 32 18 88 40.

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0221G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 4^{ème} trimestre 2023

Tirage : 2000 exemplaires